

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CHALAND Jean Paul

Présents : DUMAS Georges - DESAGE RECHATIN Fabienne - BROUSSARD Olivier - PICHON DELOME Marie-Line - CROUZET Éric - PACALON Didier - BROUSSARD Frédéric - GUERIN Alain - VEY Christophe

Absents : PICHON Daniel

DEVIS LOCAL DE STOCKAGE

Le maire informe le conseil municipal que le total du devis concernant les travaux d'évacuation des eaux usées du local de stockage établi par Jocelyn MOUNIER est erroné. Le montant de ce devis s'élève donc à 3 70.00 € et non à 2 484.00 €

Le conseil municipal valide ce nouveau montant.

BIENS DE SECTION LE MAS

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de la forêt sectionale du Mas de Tence établi par l'Office Nationale des Forêts pour la période 2018 – 2031.

Ce projet favorise la régénération naturelle. Il prévoit des coupes irrégulières avec des prélèvements relativement faibles, un décapage du sol et la réfection du chemin desservant les forêts sectionales du Mas et des Béaux.

ALIENATIONS CHEMINS RURAUX LE CROUZET RUELLE

Certains propriétaires du Crouzet de Ruelle ont sollicité la commune pour acquérir des sections de chemins ruraux, limitrophes à leur propriété.

Le conseil municipal autorise le maire a engagé la procédure préalable à l'aliénation des chemins ruraux.

CESSION PARCELLES BIENS DE SECTION DE PLATESPINAT

Les propriétaires riverains aux parcelles A 971 et A 1973 situées à Platespinat souhaitent acheter une partie de ces parcelles appartenant aux biens de sections de Platespinat.

Le conseil municipal se prononce favorablement à la vente de ces terrains et demande à M. le Maire de convoquer les électeurs de la section de Platespinat pour avis.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Suite au renouvellement du comptable, le conseil municipal alloue au trésorier une indemnité de conseil de 100 % et une indemnité pour confection des documents budgétaires.

RENOUVELLEMENT CONVENTION ATEA

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau que le Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement du Département réalise pour le compte de la collectivité.

TARIFS GITE

Le conseil municipal maintient pour la saison 2019 les tarifs de location du gîte communal

- Vacances d'été	380 €
- Moyenne saison	330 €
- Vacances de Noël	295 €
- Vacances de février	295 €
- Vacances printemps / toussaint	295 €
- Basse saison	270 €
- Week-end (2 nuits)	150 €

ASSURANCE

Le conseil municipal accepte la nouvelle proposition d'assurances incluant le local de stockage

DICRIM

Le Conseil Municipal adopte le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques de la commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

ADHESION A L'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'expérimentation de médiation préalable obligatoire et au service de médiation conventionnelle mis en place par le Centre de Gestion

QUESTIONS DIVERSES

- Portail : Dans le cadre de l'aménagement de la place, il était prévu un portail délimitant le domaine public de la propriété privée de l'ancien presbytère. Les propriétaires de l'ancien presbytère sont réticents à la pose de ce portail et souhaitent installer le portail sur leur propriété. Le conseil municipal accepte cette proposition à condition que ce portail s'intègre dans le paysage du nouvel aménagement. La commune pourrait prendre à sa charge une partie du coût de ce portail. Une convention précisant les droits et obligations de chaque partie serait alors établie.
- Barrières : Afin de protéger les plantations près du local de stockage, le Maire propose d'installer des barrières sur le terrain communal. Auparavant, la commune va prévenir les riverains et s'assurer que cette clôture ne les empêchera pas d'accéder à leurs propriétés.
- Photos : La commune va demander un devis pour la réalisation d'un reportage photos. Elles seront utilisées pour la promotion du village.
- Clôture en bordure de voie communale : Dans le but de trouver une solution à l'amiable au litige concernant la clôture en bordure de la voie communale aux Béaux, la commune a mandaté un expert pour une médiation
- Terrain : Le propriétaire d'un terrain au lieu-dit Platespinat propose de donner une partie de sa parcelle à la commune afin qu'elle aménage un dépôt de bois. Le conseil municipal refuse ce don.